

Site Natura 2000
« Sommets du nord Margeride »
FR 8301070



Bilan d'activité
1^{er} semestre 2015



SMAT du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo
BP 64
43 300 Langeac

Tél : 04-71-77-28-30
Fax : 04-71-77-19-14
E-mail : accueil@haut-allier.com



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales



NATURA 2000



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE

Sommaire

SOMMAIRE	1
PREAMBULE	2
1. GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE	3
DETAIL DES OPERATIONS.....	3
2. EVALUATIONS D’INCIDENCES	3
DETAIL DES OPERATIONS.....	3
3. INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	4
DETAIL DES OPERATIONS.....	4
4. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES	4
DETAIL DES OPERATIONS.....	4
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET DE LA GOUVERNANCE DU SITE	4
DETAIL DES OPERATIONS.....	5

Préambule

Le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride a été proposé « Site d'intérêt communautaire » en avril 2002. Le SMAT du Haut-Allier a été désigné opérateur du site, il a donc élaboré son Document d'objectifs, validé en décembre en 2011.

Les principaux enjeux du site concernent des habitats humides de type « Tourbières hautes actives », des habitats agropastoraux à l'image des « Landes sèches européennes » et des « Pelouses à Nard », mais aussi des habitats forestiers de type « Hêtraies atlantiques à houx » intégrant une part plus ou moins importante de sapin pectiné. A l'intérieur des vieilles forêts se trouvent également des bryophytes d'intérêt communautaire, telle la Buxbaumie verte. La variété des milieux patrimoniaux constituent un ensemble caractéristique des paysages margeridiens, entretenus par des siècles de pratiques agricoles extensives et de pratiques forestières compatibles avec le maintien de la biodiversité. Albert HUGON, maire de Clavières, a été réélu Président du Comité de pilotage à l'occasion de la réunion du 6 novembre 2014 à Ruynes-en-Margeride.

Le SMAT du Haut-Allier a été réélu structure porteuse de ce site lors du Comité de pilotage du 6 novembre 2014, pour une période de trois ans. Il en assure également l'animation depuis janvier 2012. Ses missions se répartissent ainsi :

- Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Suivi des évaluations d'incidences et veille écologique
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Le présent rapport d'activités couvre l'animation du site sur la période 01/01/2015 – 30/06/2015. Les actions engagées se réfèrent à l'arrêté attributif de subventions en date du 14 novembre 2014 référencé 2101 416 045.

Pour ce premier semestre 2015, 25,5 jours d'animateurs ont été consacrés à l'animation du site « Sommets du nord Margeride ». Le nombre de jours de l'animateur référent du site (animateur n°2) est indiqué **en noir**, le nombre de jours de l'animateur 1 est indiqué **en orange**.

Le présent rapport indique les actions réalisées avec la nomenclature employée dans l'Annexe 2 aux conventions de transfert de portage des sites Natura 2000 (Estimatifs temps-coûts – Document DREAL Auvergne).

1. Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Détail des opérations	Nb de jours
1. Mise en œuvre de la contractualisation (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)	
1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000 : - Extraction de fichiers de données sur les propriétés (fichiers MAJIC 2014) dans le site Natura 2000 pour recherche de contractants potentiels. - Projet de Contrat Natura 2000 sur l'estive collective de Clavières : Cartographie des enjeux et possibilités d'actions, pistes d'actions et de travaux à mener sur le terrain, étude des différentes mesures financières pouvant intervenir sur le projet, articulation avec les autres mesures.	4,5 j 0,5 j
1.3 Accompagnement du PAEc - Prise de connaissance des mesures actualisées dans le cadre des Projets agro-environnementaux et climatiques - Cartographie des PAEc potentiels : possibilité d'intégration de deux sites Natura 2000 (« Sommets et versants orientaux de la Margeride » et « Sommets du nord Margeride ») - Echanges avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire, la DDT de la Haute-Loire et la Coopérative d'estives du Mont Mouchet sur des mesures mobilisables dans ce cadre. Il est à noter qu'une nouvelle zone d'action prioritaire sera créée sur les estives collectives.	3,5 j
1.4 Assistance technique et administrative aux bénéficiaires - Recherche de solutions pour le signataire d'une Mesure agro-environnementale territorialisée sur la commune de Ruynes-en-Margeride ayant été contrôlé et pénalisé. Finalement, la seule solution envisageable pour l'agriculteur est un recours auprès des assurances de la Chambre d'agriculture du Cantal.	1 j
TOTAL	9 j 0,5 j

2. Evaluations d'incidences

Détail des opérations	Nb de jours
3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique	
3.1 Information, porter à connaissance / Maj fiche de synthèse du site / Conseils porteurs de projet - Préparation de documents techniques pour l'assemblée générale de la Coopérative d'estives du Mont-Mouchet - Sollicitation dans le cadre d'une évaluation des incidences au sujet d'un défrichement sur la commune de Ruynes-en-Margeride. Le projet se situe en dehors du site Natura 2000.	0,5 j
3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations - Sollicitation de la DDT 43 sur la problématique de la gestion de crise et des interventions en sites Natura 2000.	0,25 j
TOTAL	0,75 j

3. Information, communication et sensibilisation

Détail des opérations	Nb de jours
5. Communication, sensibilisation et information (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)	
Intervention auprès d'élèves de BTS Productions animales du lycée agricole de Brioude-Bonnefont Préparation et animation de l'intervention, prise de contact avec le Président de la Coopérative d'estives du Mont-Mouchet qui est également intervenu auprès des élèves. Intervention organisée le 16 mars à Clavières (partie sur le terrain de l'estive et partie en salle à Clavières). L'objectif de cette intervention était la présentation du site Natura 2000, des enjeux en lien avec l'agriculture et la biodiversité, et les outils contractuels mobilisables (MAEt, contrats Natura 2000).	2,75 j
Autres opérations de communication, de sensibilisation et d'information <ul style="list-style-type: none"> - Revue de presse régulière permettant d'identifier les actions valorisées au titre de Natura 2000 - Mise à jour du site Internet dédié aux sites Natura 2000 dans le Haut-Allier - Présentation du programme d'actions 2015 aux élus du SMAT du Haut-Allier (Commission environnement, Comité syndical, réunions d'équipes) - Participation à une réunion sur l'éducation à l'environnement en lien avec Natura 2000 organisée par l'association de préfiguration du PNR « Sources et Gorges de l'Allier ». - Prise de contacts avec des élus des communes concernées par le site pour organiser une rencontre d'information sur le programme Natura 2000, les outils contractuels, l'animation du site. Malheureusement, aucune rencontre n'a pu être faite au premier semestre. 	2,25 j
TOTAL	5 j

4. Veille à la cohérence des politiques publiques

Détail des opérations	Nb de jours
6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)	
Suivi, échanges, participation et/ou fourniture de données écologiques en rapport avec les programmes et démarches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Politique environnementale de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride : Suivi de la Charte forestière de territoire, fourniture de données cartographiques sur les zones humides présentes sur le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ». - Programme LEADER du Pays de Lafayette / volet environnemental : extraction de données environnementales - Nouvelle programmation de la Politique agricole commune (PAC 2014-2020) : Nouvelles dispositions liées aux prairies sensibles en particulier - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut-Allier - Projet de Parc Naturel Régional « Sources et Gorges de l'Allier » : réponse à une enquête sur le pastoralisme et les services écosystémiques qui en dépendent et suivi de la démarche - Dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) Odonates, qui concerne potentiellement des espèces d'intérêt communautaire prise de contact avec les élus des communes concernées par le site Natura 2000 pour information sur la réalisation d'inventaires de terrain. - Réunion des structures animatrices du Cantal (22/06/2015 – Aurillac) 	3,75 j
TOTAL	3,75 j

5. Gestion administrative, financière et de la gouvernance du site

Détail des opérations		Nb de jours
7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site		
7.2 Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics		
- Préparation des programmes d'actions annuel et lien avec les programmes d'actions suivants (2015-2016) : programmes détaillés d'activités, chiffrages, pièces justificatives, etc...		2,5 j
- Gestion des courriers papier et électroniques relatifs à l'ensemble des actions		
9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité		
9.1 Rapport d'activité annuel		
Bilan des activités, compilation des données et documents produits, production de pièces justificatives, transmission aux services de l'Etat, lien entre les programmes d'actions précédents et le programme d'actions en cours.		2,75 j
9.2 Renseignement de SUDOCO (logiciel de suivi des Docobs)		0,75 j
TOTAL		6 j

TOTAL Jours animateurs consacrés au site « Sommets du nord Margeride » 1^{er} semestre 2015	24,5 j 0,5 j
--	-------------------------------

Projet de réouverture de milieux de landes – Coopérative d'Estives du Mont Mouchet

Point au 12/02/2015

Suite à la réunion du 16/01/2013, une mission d'élaboration d'un plan de gestion pastorale, prévoyant un état des lieux des potentialités de la ressource pastorale et une liste des actions à conduire, a été confiée par le SMAT du Haut-Allier au bureau d'études Terraterre.

Actions préconisées par Terraterre

La mission s'est déroulée fin 2013 et tout au long de l'année 2014, avec des inventaires de terrains, la rencontre des exploitants et responsables de la Coopérative d'estives du Mont-Mouchet, et la rédaction de l'état des lieux et du plan de gestion pastorale. Il apparaît que la prise en compte de la gestion globale de l'estive est déterminante pour la réussite des actions de réouverture de cette parcelle. Les principales actions à conduire dans le cadre de ce projet sont :

- Une **ouverture en layons** par coupe et broyage de ligneux (pins sylvestres et callune notamment) sur le secteur dit de « La Roche du Beurre », d'une surface d'environ 14 hectares. Il s'agit d'une ouverture sélective, l'objectif n'est pas de raser l'ensemble des ligneux mais d'obtenir une mosaïque de milieux offrant une ressource pastorale d'une part, et offrant des abris d'autre part. D'autres zones initialement incluses dans le projet ne feront finalement pas l'objet d'une réouverture totale, suite aux prescriptions du Conservatoire botanique national du Massif-Central, notamment en raison de la présence de hêtraies, habitats naturels d'intérêt communautaire.
- Un **élagage** des certaines parties de la hêtraie du secteur des « Clauzels » destinée à faciliter le passage des animaux d'une entité à l'autre, et éviter un embroussaillage de certaines parties tout en limitant le piétinement d'une zone humide aujourd'hui altérée.
- L'aménagement de **points d'abreuvement** pour les animaux et la pose de clôtures de protection. C'est une nécessité si l'on veut que les animaux occupent l'espace à reconquérir, valorisent la ressource pastorale disponible et si l'on veut éviter une fermeture du milieu. Plusieurs dispositifs peuvent être mis en œuvre : la pose d'une bâche de récupération des eaux de pluie associée à la mise en place d'une citerne souple de gros volume (100 m³) permettrait de récupérer de l'eau sans prélever les nappes et autres sources présentes sur le secteur. Une autre solution est le captage d'une source, qui demanderait néanmoins de plus lourds travaux.
- Une **gestion pastorale raisonnée et planifiée**. Cela nécessite l'élaboration d'un plan annuel de gestion pastorale, visant à optimiser la ressource pastorale, tout en concourant aux objectifs de restauration de landes d'intérêt communautaire. Dans un premier temps, une structure extérieure compétente en gestion pastorale pourrait établir ce plan avec les agriculteurs de la Coopérative d'estives. Dans un second temps, après formation, il serait intéressant que les agriculteurs puissent produire eux-mêmes ce plan annuel de gestion pastorale.

- **Formation et échanges.** Afin de sensibiliser les exploitants à une gestion pastorale raisonnée, une formation spécifique des agriculteurs de la Coopérative d'estives, ainsi que l'étude d'autres cas concrets de gestion pastorale dans des contextes similaires (estives des Hautes-Chaumes du Forez par exemple) avec visite sur place est envisagée.
- **Suivi pastoral :** il est destiné à évaluer la pertinence des plans de gestion pastorale et à les réajuster le cas échéant. Il est indispensable si l'on souhaite la réussite de la mise en œuvre du projet sur le long terme.

Différentes options de financement du projet

Afin de mettre en œuvre ce projet, plusieurs solutions de financement s'offrent à la Coopérative d'estives du Mont Mouchet :

- Contrat Natura 2000 « ni-agricole-ni-forestier » :

Seule l'ancienne mesure du PDRH 2007-2013 A32301P « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » serait mobilisable dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage portée par la Coopérative d'estive du Mont-Mouchet (cf statut agricole). Cette mesure permettrait de financer les travaux d'ouverture du milieu, mais ne prévoit pas le financement des équipements nécessaires à la gestion pastorale (points d'abreuvement et citernes souples par exemple). En effet, il est mentionné dans la circulaire du 27/04/2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres, que « *Les agriculteurs sont inéligibles aux actions A32303 P et R et A32304 R relatives à l'entretien des milieux ouverts par fauche ou pâturage* ». Il est par la suite possible d'engager un contrat Natura 2000 agricole, ou mesure agro-environnementale et climatique. La question reste : à quel terme ? Est-on obligé d'attendre la fin des 5 années de contrat « ni-ni » pour engager une MAE ?

- Contrat Natura 2000 agricole ou mesure agro-environnementale

Une combinaison d'engagements unitaires permet de financer des engagements de réouverture et d'entretien de milieux pastoraux. C'est par exemple le cas de la combinaison théorique suivante :

- o OUVERT 01 (mobilisé la première année ou les 2 premières années) : « Ouverture d'un milieu en déprise ».
- o HERBE 01 (mobilisé sur les 4 dernières années) : « Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage »
- o HERBE 09 (mobilisé sur les 3 ou 4 dernières années) : « Gestion pastorale »

On note cependant un problème de compatibilité des engagements unitaires : l'engagement « HERBE 01 » est obligatoirement associé à l'engagement « HERBE 09 », mais il est interdit de l'associer à l'engagement « OUVERT 01 ».

Bien que paraissant assez judicieuse, cette combinaison semble administrativement complexe à mettre en œuvre dans la mesure où plusieurs documents de gestion doivent être produits par une structure agréée (diagnostic parcellaire, programme de travaux d'ouverture, programme de travaux d'entretien), ces documents étant différents selon les mesures.

Si toutefois cette option était retenue, il serait indispensable d'inclure les mesures visées dans le Projet agro-environnemental et climatique du territoire dont fera partie le site Natura 2000.

- Autres mesures envisageables en Auvergne

La programmation du FEADER 2007-2013 prévoyait une mesure n°216 portant sur l'investissement dans le cadre d'équipements pastoraux.

La nouvelle programmation prévoit une **mesure n° 7.6.4** « Soutien aux investissements pastoraux collectifs ». Cette mesure prévoit un soutien (jusqu'à 100% d'aides publiques) aux travaux d'ouverture des milieux (débroussaillage, coupes, etc...) ainsi que des aménagements pastoraux (points d'abreuvement, etc ...). L'ingénierie (études, expertises) est financée dans la limite de 10% du coût des travaux. Il est cependant nécessaire de vérifier l'éligibilité d'une structure comme la Coopérative d'estives du Mont-Mouchet à cette mesure.

On note également la présence de la **sous-mesure n°4.4** « Soutien aux investissements non-directement productifs ». Cette mesure, adressée aux agriculteurs, prévoit de financer les travaux ayant un objectif de restauration ou d'entretien écologique, dont font partie les restaurations de landes. A priori, cette mesure permettrait plutôt le financement de travaux que d'équipements. Il est nécessaire de s'assurer de l'éligibilité de la Coopérative d'estives du Mont Mouchet à ce dispositif.

Par ailleurs un **Programme Opérationnel (PO) FEDER Massif-Central** a été adopté par la Commission Européenne en novembre 2014. Ce programme inclut un **objectif spécifique n° 1.1** : « Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes caractéristiques du Massif central » avec une priorité d'investissement n°6d : « Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris Natura 2000 et les infrastructures vertes ». Le FEDER n'interviendrait que de manière complémentaire aux dispositifs financés par le FEADER (dont Natura 2000), notamment sur les limites de sites, sur les publics non éligibles au FEADER, et de manière prioritaire sur les réservoirs de biodiversité inventoriés par le SRCE. Eventuellement, lien à faire avec l'Objectif spécifique n°1.2 : « Accroître le retombées économiques des services environnementaux du Massif Central ».

Le mécanisme idéal se trouve peut-être dans une articulation entre plusieurs dispositifs. Néanmoins cette option reste délicate dans la mesure où les lignes de partage doivent être clarifiées dès le début, afin d'éviter les écueils liés aux doubles financements.

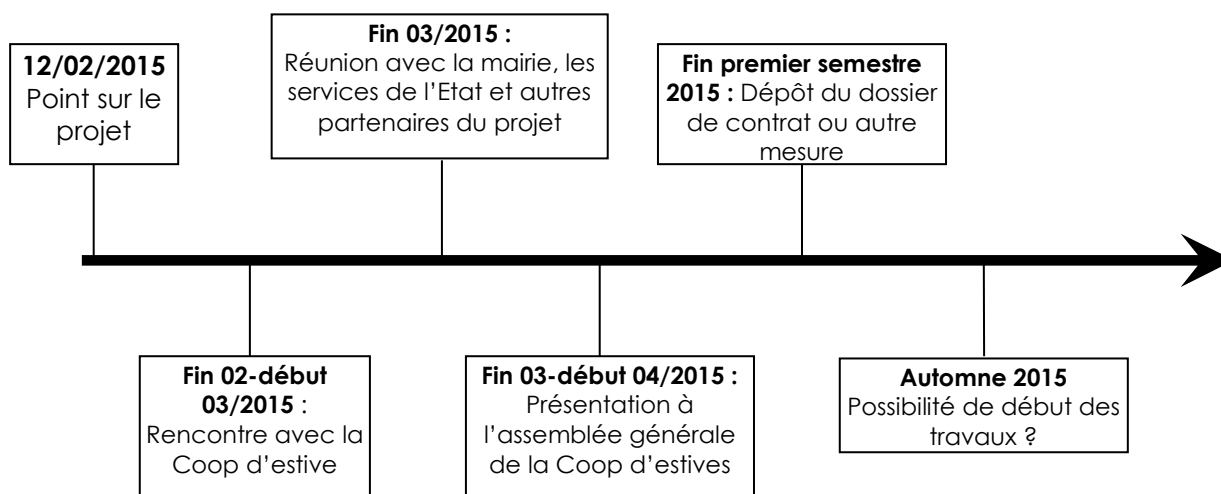
Suite à donner au 12/02/2015

A ce jour, les dispositions relatives au financement par le FEADER ne sont pas totalement connues, les cahiers des charges ne peuvent donc être réalisés dans ces conditions. Les règles d'éligibilité et les cadrages ne sont pas entièrement fixés tant que le PDR Auvergne n'est pas validé par la Commission Européenne.

Il est donc difficile d'élaborer un projet complet, cependant il est nécessaire de réfléchir aux actions sur le terrain, en concertation entre le maître d'ouvrage pressenti (Coopérative d'estives du Mont-Mouchet), avec la commune de Clavières (propriétaire des terrains) et avec les services de l'Etat *a minima*.

Une première rencontre entre la structure animatrice et la Coopérative d'estives du Mont Mouchet semble nécessaire en début d'année 2015, pour établir les premiers principes d'actions et de la gestion pastorale sur les terrains concernés par le projet.

Le calendrier prévisionnel peut être proposé ainsi :



Ce calendrier est donné à titre purement indicatif. Beaucoup de critères pourront entraîner la modification des échéances, notamment :

- La nature des mesures mobilisées ;
- La date de validation du PDR Auvergne ;
- Les délais de mise en place des outils de contractualisation (formulaires, conditions, etc ...) ;
- Les objectifs et disponibilités de la Coopérative d'estives.

Site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » FR8301070



Visite sur l'estive de Clavières – 16/03/2015 Classe de BTS Productions animales – Lycée agricole de Brioude-Bonnefont

Intervenants :

- Coopérative d'estives du Mont-Mouchet : Jean-Michel VIGIER, Président
- Syndicat Mixte d'Aménagement (SMAT) du Haut-Allier : David OLAGNOL, Animateur Natura 2000

Thématiques :

- L'élevage en Margeride : une tradition de plusieurs siècles
- La Coopérative d'estives du Mont-Mouchet
- Natura 2000 : un réseau européen de sites pour la biodiversité
- Les milieux remarquables du site
- Des mesures agro-environnementales pour gérer des milieux sensibles par l'élevage
- Un projet de la Coopérative d'estives du Mont-Mouchet en lien avec Natura 2000 : la réouverture de landes sur le secteur « Clauzels / Roche du Beurre ».



1. La Margeride – une terre orientée historiquement vers l'élevage

Moyen-âge → Installation de nouvelles populations suite à des défrichements, système féodal avec droits alloués aux habitants de certains villages (les futurs « biens de section »). Le domaine forestier est réservé aux nobles et aux ecclésiastiques.

Révolution Française → Bouversements de la société, les terres et les forêts n'appartiennent plus à la noblesse et au clergé. Grands défrichements sur les propriétés forestières, développement du pastoralisme avec un maximum vers la fin du XIX^{ème} siècle : les sommets de la Margeride sont recouverts de pâtures et de landes, principalement pour les ovins. Les meilleures terres sont cultivées en seigle ou fauchées pour constituer un stock de fourrage.

Fin XIX^{ème} – XX^{ème} siècle : Politiques de reboisement suite aux énormes crues de 1846, 1856 et 1866. Exode rural : beaucoup d'agriculteurs partent à la ville → de moins en moins d'exploitations, mais maintien d'une tradition d'élevage ovin puis bovin.

Aujourd'hui en Margeride : Dominante bovin lait puis mixte et allaitant. L'élevage ovin est plutôt concentré sur le plateau Sauguain. La SAU est à 60% couverte par des prairies naturelles, et à environ 30 % par des prairies permanentes. La part des cultures reste faible en raison de la nature des sols (acides, relativement pauvres).

2. La Coopérative d'estives du Mont-Mouchet (M. Vigier)

Historique et fonctionnement.



Troupeau sur le secteur du « Rocher des Costes ». Source : Terraterre

3. Natura 2000 : un réseau européen de sites pour la biodiversité.

2 directives européennes :

- Directive « Oiseaux » 1979 → Sites Natura 2000 « Oiseaux », les Zones de protection Spéciale (ZPS) ; sites généralement de grande taille (plusieurs milliers d'ha).
- Directive « Habitats-Faune-Flore » → Sites Natura 2000 « Habitats », les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), de taille variable (quelques ha à plusieurs milliers d'ha).

Objectif des sites Natura 2000 : préserver le patrimoine naturel « d'intérêt communautaire » (inscrit dans les directives européennes) grâce à des activités humaines compatibles et respectueuses de la biodiversité.

Principal outil : la contractualisation. Les contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000 sont les deux outils mobilisables par les propriétaires et gestionnaires de terrains situés en sites Natura 2000.

Charte Natura 2000 : 1^{er} niveau d'engagement, maintien du milieu en « bon état ». S'engager à ne pas détruire ce milieu, sans surcoût pour celui qui s'engage. En contrepartie, exonération partielle de la Taxe sur le foncier non-bâti.

Contrats Natura 2000 : 2^{ème} niveau d'engagement, il y a un effort financier fourni par celui qui s'engage. Cet effort est compensé par une aide de l'Etat et de l'Union européenne. 3 types de contrats :

- Contrats Natura 2000 agricoles : « Mesures agro-environnementales », (MAET pour la période 2007-2013). En contrepartie d'engagements à des pratiques compatibles avec la préservation de la biodiversité, aide à l'hectare pour l'exploitant qui s'engage.
- Contrats Natura 2000 forestiers. Compensation du coût de certaines pratiques ou certains travaux en milieu forestier visant à restaurer des habitats naturels.
- Contrats Natura 2000 « ni-agricoles-ni-forestiers » : concernent les milieux intermédiaires, non-déclarés à la PAC.

Fonctionnement d'un site Natura 2000 :

- Le **Document d'objectifs** (DOCOB) : C'est une sorte de « Plan de gestion » du site, qui décrit d'une part le patrimoine naturel à préserver, les activités humaines présentes, et d'autre part les actions (contrats et autres) à engager pour parvenir à conserver ou restaurer ce patrimoine naturel en lien avec les activités.
- Le **Comité de pilotage** : il associe élus, services de l'Etat et représentants des activités socio-économiques (agriculture, forêt, tourisme, chasse, pêche, associations de protection de l'environnement, etc...). Son rôle est de suivre et de contribuer à l'élaboration puis à la mise en œuvre du Document d'objectifs.
- La **structure porteuse** : depuis 2005, les collectivités territoriales peuvent porter les sites Natura 2000. C'est-à-dire qu'elles constituent les maîtres d'ouvrage des actions engagées sur le site, et gèrent l'enveloppe financière allouée à l'animation du site (indépendamment des contrats Natura 2000).
- La **structure animatrice** : Elle est chargée de la mise en œuvre des actions engagées sur le site (animation de la contractualisation, communication et sensibilisation, suivis scientifiques et techniques, cohérence avec les autres politiques publiques, etc...)

4. Les milieux remarquables en Margeride

○ Les espaces agro-pastoraux

Les **landes sèches à Callune et Myrtille** sont des milieux emblématiques de la Margeride. Au XIX^{ème} siècle, les sommets margeridiens en étaient recouverts, le pâturage d'estive des ovins entretenaient leur ouverture. La valeur fourragère de ces milieux reste faible, mais des animaux rustiques permettent d'en optimiser la valorisation.



Lande sèche à Callune et Myrtille – estive de Clavières. Source : SMAT du Haut-Allier

D'autres milieux comme les « Pelouses à nard » ou les « **Prairies de fauche de Montagne** » (photo ci-dessous) sont caractéristiques de la Margeride mais assez peu représentés sur le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ».



Prairie de fauche de montagne – Domaine du Sauvage. Source : ONF

○ Les tourbières et autres zones humides

Les tourbières hautes actives font partie des habitats dits « prioritaires » à l'échelle européenne. En Margeride, les tourbières abritent une richesse floristique exceptionnelle avec des espèces rares et menacées liées aux climats extrêmes (Canneberge, Droséra à feuilles rondes, etc...).

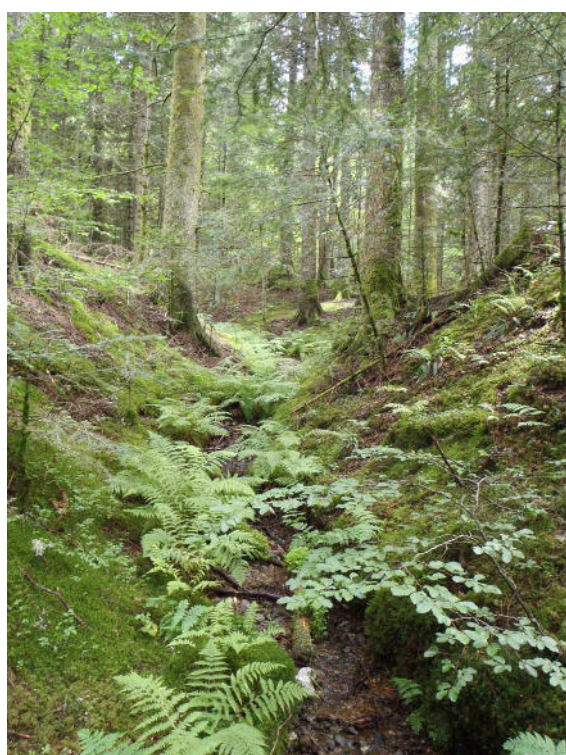
Au-delà de leur très fort intérêt pour la biodiversité, les tourbières jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau :

- « Régulation » de l'écoulement entre les périodes de précipitations et les périodes d'étiage (fonctionnent comme une éponge qui absorbe le surplus d'eau puis la relâche progressivement).
- Rôle sur la qualité de l'eau : épuration naturelle qui permet une grande qualité d'eau, c'est pour cela que l'on retrouve encore dans certaines parties de cours d'eau la Moule perlée. La Margeride constitue également un véritable château d'eau pour les populations alentours.



Butte de Sphaiques et Droséra à feuilles rondes – tourbières de Clavières. Source : SMAT du Haut-Allier

○ Les forêts



Les forêts margeridiennes intéressantes pour la biodiversité sont les boisements naturels, à ne pas confondre avec les bois plantés (essentiellement des épicéas) où la diversité est très réduite.

Les plus intéressants : Hêtraies ou hêtraies-sapinières anciennes, voire sapinières intégrales que l'on retrouve par exemple sur Védrières-Saint-Loup (forêt de la Margeride), Auvers (forêt de la Ténezère) ou encore Clavières (forêt de Charmège). On retrouve des hêtraies intéressantes sur la commune de La Besseyre-Saint-Mary.

Sapinière ancienne – Forêt de Charmège (Clavières).
Source : SMAT du Haut-Allier

5. Des mesures agro-environnementales pour gérer des milieux sensibles par l'élevage

Mesures de gestion des tourbières :

AU_SDNM_HE1 : « Préservation des tourbières »

Engagements :

- Règles de la PHAE 2 – entités collectives
- Absence de fertilisation NPK minérale et organique
- Absence d'apports magnésiens et de chaux
- Chargement moyen annuel maximal : 0,5 UGB/ha/an
- Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
- Mise en défens de 10 % de la zone contractualisée du 1^{er} avril au 30 octobre

Rémunération : 215 €/ha/an

AU_SDNM_HE2 : « Préservation des zones périphériques des tourbières »

Engagements :

- Règles de la PHAE 2 – entités collectives
- Absence de fertilisation NPK minérale et organique
- Absence d'apports magnésiens et de chaux
- Chargement moyen annuel maximal : 0,5 UGB/ha/an
- Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

Rémunération : 175 €/ha/an

Mesure de gestion des landes :

AU_SDNM_HE4 : « Préservation des landes »

Engagements :

- Règles de la PHAE 2 – entités collectives
- Absence de fertilisation NPK minérale et organique
- Absence d'apports magnésiens et de chaux
- Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

Rémunération : 142 €/ha/an

TOTAL mesures engagées en 2012 :

AU_SDNM_HE1	AU_SDNM_HE2	AU_SDNM_HE4	Total
6,69	19,61	76,16	102,46

Au départ, contrats prévus pour 5 années. Mais modification avec la nouvelle PAC
→ fin des contrats au 15/05/2015.

6. Projet de réouverture de landes sur l'Estive de Clavières

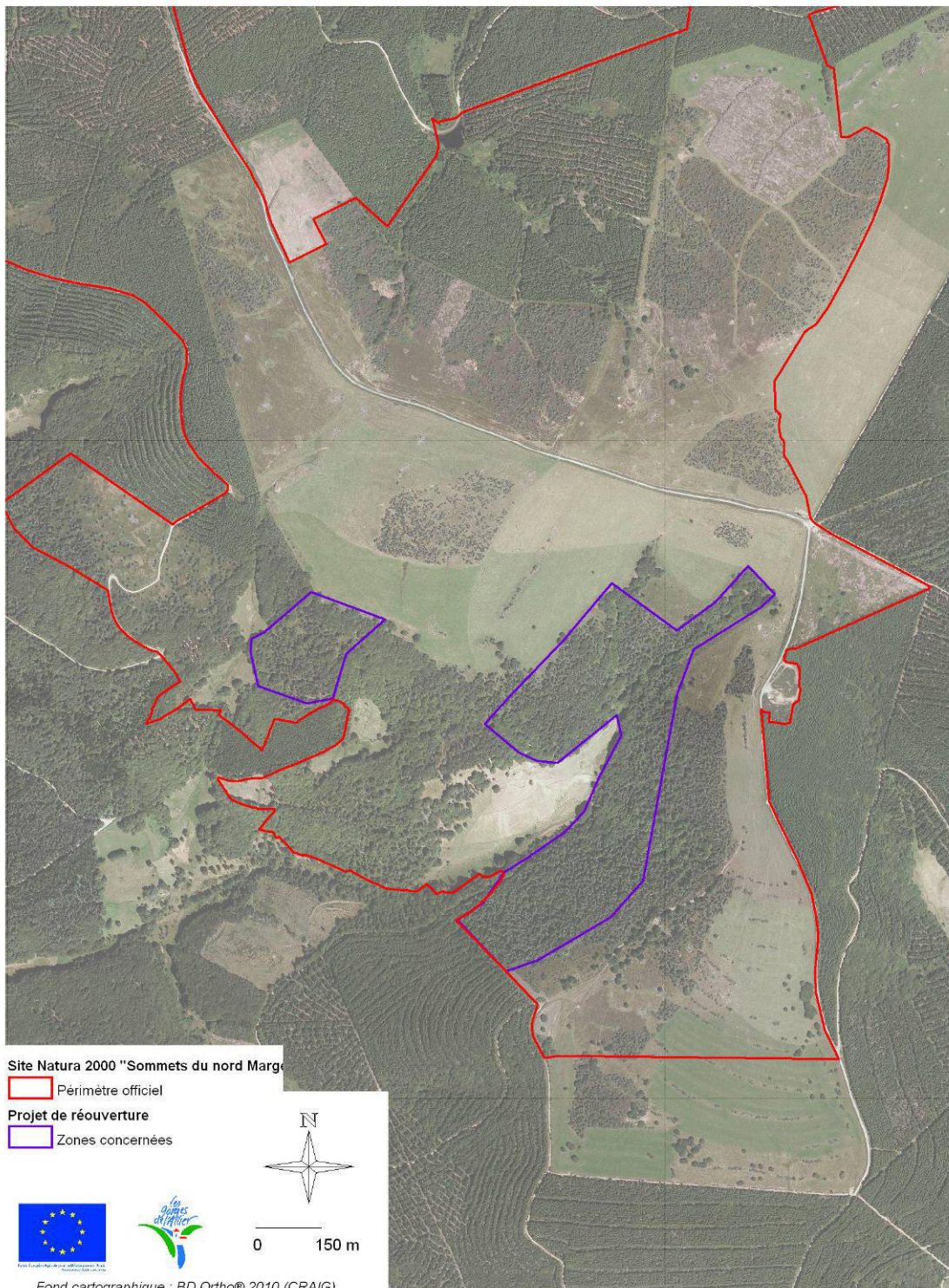
Projet proposé par la Coopérative d'estives du Mont-Mouchet, pour remettre des secteurs (fermés par le Pin Sylvestre) en pâturage. L'objectif de ce projet est double :

- Permettre à la Coopérative d'estives de faire pâturer des zones aujourd'hui colonisées par le Pin Sylvestre, autrefois pâturées
- Restaurer des habitats naturels intéressants pour la biodiversité : les landes sèches européennes.

Un état des lieux a été réalisé par un bureau d'études (Terraterre) en 2013-2014 afin de proposer des actions précises pour la mise en œuvre de ce projet. Il pourrait être financé par des mesures liées à Natura 2000 (contrat Natura 2000 ?), ou d'autres mesures de la nouvelle programmation de la PAC.

Projet de réouverture de Landes - Sommets du nord Margeride

Localisation des zones concernées par le projet



Site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride" Communes concernées

